

**VIVIERS-LES-MONTAGNES**  
**Arrêté du 2 juin 2017**

2017 / page 34

Arrêté portant permis de stationnement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise SABARTHES en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de toiture en occupant temporairement le domaine public 9 route de Saïx à Viviers-Lès-Montagnes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),**

**ARRETE**

**Article 1.** Du 19 juin 2017 au 7 juillet 2017, l'entreprise SABARTHES est autorisée à procéder à des travaux de réfection de toiture au 9 route de Saïx.

**Article 2.** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : afin de faciliter l'accès à la toiture du 9 route de Saïx, l'emplacement de stationnement situé devant le 11 route de Saïx (en face la pharmacie) est réservé à l'entreprise SABARTHES pendant toute la durée des travaux ;

**Article 3.** La signalisation sera mise en place par l'entreprise SABARTHES.

**Article 4.** l'entreprise SABARTHES occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5.** Le présent arrêté vient en complément de l'arrêté du 29 mai 2017 n° 2017 / page 28 ;

**Article 6.** M. le commandant de gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à Monsieur Le Sous-Préfet.



Fait à Viviers-Lès-Montagnes,  
Le 2 juin 2017

Le Maire  
  
Alain VEUILLET